

Exposition

S'engager pour la liberté de la France

Panneau 6

LA POLITIQUE DES OTAGES

« Terroristes », « tueurs » ou « bandits », ainsi sont nommés les Résistants, hommes et femmes, par les Allemands et Vichy alors que ceux qui s'engagent se désignent comme des combattants, des patriotes.

La répression est organisée par les autorités allemandes en zone d'occupation avec la collaboration de la police française et par le gouvernement de Vichy en zone non-occupée. Dès le 26 septembre 1939, de nombreux syndicalistes et militants communistes sont internés en vertu du décret-loi Daladier qui interdit et dissout les organisations communistes après la signature du pacte germano-soviétique.

Ces internés deviennent des otages en puissance avec la loi du 14 août 1941 par laquelle ils peuvent être fusillés sans jugement.

Photographie d'une carte de France montrant les différentes zones d'occupation avec, au Nord, la zone attachée au commandement allemand de Bruxelles (Lille, Arras) et la zone interdite (Laon), à l'Est, la zone annexée (Metz, Strasbourg, Colmar) et la zone réservée (Nancy, Epinal, Belfort, Besançon), au Sud-Est, la zone d'occupation italienne après novembre 1942 (Annecy, Grenoble, Valence, Nice), au Centre et au Sud, la zone non-occupée jusqu'en novembre 1942 (de Châteauroux, Vichy et Mâcon, au Nord, jusqu'à Tarbes, Perpignan et Marseille, au sud) et enfin, la zone d'occupation allemande qui rassemble la Bourgogne, la Picardie, l'Île-de-France et toute la côte atlantique. La carte porte la légende « Le dépeçage de la France après l'armistice de 1940. Le gouvernement de Vichy appelait à l'unité nationale alors même que le territoire français avait été démembré en application des clauses de l'armistice ! (Source : livre d'Henri Michel, La Seconde Guerre mondiale, tome I, Paris PUF, 1969). Copyright Patrice Morel / A M R C – V 20170904 a (Copyright Patrice Morel)

Carte des zones d'occupation de la France métropolitaine après l'armistice de 1940.

Suite à l'exécution d'un officier allemand, à Paris en août 1941, Hitler ordonne en représailles l'exécution de 100 otages pour un Allemand tué. Il s'agit d'inspirer la terreur à la population française pour la dissuader de s'engager et de protéger les « coupables ».

Le choix des otages est effectué parmi les internés des camps : communistes, syndicalistes, juifs, étrangers, eux que les affiches placardées sur les murs de France désignent comme responsables du « complot judéo-bolchevique ».

Siglé : Plus d'informations sur www.amrc.fr

« La collaboration de Vichy s'explique à la fois par son idéologie antirépublicaine, anticommunisme et antisémite, et par son illusion nationaliste d'une place pour la France dans l'ordre nouveau nazi. »

Après l'exécution du feldkommandant Hotz à Nantes le 20 octobre 1941, l'État français collabore à la désignation de 50 otages détenus à Châteaubriant et à Nantes, en Loire-Inférieure (aujourd'hui Loire-Atlantique), tous livrés aux Allemands et fusillés en octobre 1941.

Photographie d'un avis de la Ville de Nantes proclamant : « Un registre est ouvert à la Préfecture et à la Mairie où seront recueillies les signatures des personnes qui désireraient s'inscrire à la suite de l'odieux attentat dont vient d'être victime M. le Lieutenant-Colonel HOTZ, Chef de la Feld-kommandantur de Nantes. Nantes, la 21 octobre 1941. » (*Copyright Fonds Collection Amicale Châteaubriant-Voves- Rouillé-Aincourt – Collection A R C / M R N*)

20 octobre 1941 - Affiche éditée par la mairie de Nantes appelant la population à signer un registre suite à l'exécution du feldkommandant Hotz, chef de la Feldkommandantur de Nantes.

Photographie d'un avis en allemand et en français proclamant : « De lâches criminels, à la solde de l'Angleterre et de Moscou, ont tué, à coups de feu tirés dans le dos, le feld-kommandant de Nantes (Loire – Inférieure), au matin du 20 Octobre 1941. Jusqu'ici les assassins n'ont pas été arrêtés. En expiation de ce crime, j'ai ordonnée préalablement de faire fusiller 50 otages. Etant donné la gravité du crime, 50 autres otages seront fusillés au cas où les coupables ne seraient pas arrêtés d'ici le 23 Octobre 1941 à minuit. J'offre une récompense d'une somme de 15 MILLIONS DE FRANCS aux habitants du pays qui contribueraient à la découverte des coupables. Des informations utiles pourront être déposées à chaque service de police allemand ou français. Sur demande, ces informations seront traitées confidentiellement. Paris, le 21 Octobre 1941, Der Militärbefehlshaber in Frankreich von STÜLPNAGEL General der Infanterie. (*Copyright Fonds Collection Amicale Châteaubriant-Voves- Rouillé-Aincourt – Collection A R C / M R N*)

Affiche annonçant l'exécution de 50 otages et une prime à la délation des auteurs de l'attentat du 20 octobre 1941 contre le feldkommandant Hotz, chef de la Feldkommandantur de Nantes. Affiche appelée localement « L'affiche Rouge ».

1. Fusillés en Loire-Inférieure en 1941

Ils ont été fusillés le 22 octobre 1941 à Châteaubriant, Nantes et Romainville et le 15 décembre 1941 à la Blisière dans la forêt de Juigné-des-Moutiers.

Sept portraits photographiques légendés :

GARDETTE Maurice, 49 ans – Fusillé.

GIL José, 19 ans – Fusillé.

GLOU Jean-Pierre, 19 ans - Fusillé.

GOSSET Raoul, 42 ans - Fusillé. (le portrait est remplacé par une silhouette anonyme)

GRANDEL Jean, 50 ans - Fusillé.

GRANET Désiré, 37 ans - Fusillé.

GRASSINEAU Robert, 34 ans - Fusillé.

Les portraits sont issus des collections de l'Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, de l'Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant (A M R C), du Comité pour la Mémoire des Résistants au nazisme dans la région arpajonnaise (C O M R A), de l'Association des Anciens Combattants de la Résistance (A N A C R), du Musée de la Résistance nationale à Champigny (M R N) ou des Archives départementales de Loire-Atlantique.

Fin du panneau 6 de l'Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant.

Siglé avec les logos :

Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt ; Musée de la Résistance nationale ; Association des amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation ; Château des Ducs de Bretagne – Musée d'histoire de Nantes ; Ministère de l'éducation nationale ; Ministère de la défense et S G A (Secrétariat Général pour l'Administration) direction de la mémoire, du patrimoine et des archives ; A M R C (Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant).

Lecture testée avec le logiciel NonVisual desktop Access (N V D A). C'est un logiciel qui permet une revue d'écran gratuite et open-source pour le système d'exploitation Microsoft Windows (<http://www.nvda-fr.org/>).